

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-01.250-0026324.2023.001</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>RAOUL Emmanuel</b> Adresse <b>5 Rue de la liberté Bizac 30420 Calvisson</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)</b> Adresse <b>B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques • (g) Autres produits énumérés à l'annexe I du règlement (UE) 2018/848 ou produits non couverts par les catégories précitées Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>18 avril 2023 13:23:35 +0200 CEST</b> Lieu <b>L'Isle-Jourdain (FR)</b>		Nom et signature <b>ECOCERT FRANCE</b>		I.8 Validité Certificat valable du <b>24/02/2023</b> au <b>31/03/2025</b>	

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Agrumes, autres: Argoussier, citronnier plantier non productifs	Biologique
	Aubépine	Biologique
	Boissons alcoolisées distillées: Liqueur	Biologique
	Boissons alcoolisées distillées: Liqueurs Verveine, bergamotte, thym.	Biologique
	Figues	Biologique
	Grenades: Et PPam: Thym, sauge, verveine, olive	Biologique
	Huiles essentielles: Huiles essentielles : Thym à Linalol	Biologique
	Huiles essentielles: Huiles essentielles citronnelle	Biologique
	Huiles essentielles: Huiles essentielles Verveine citronnée	Biologique
	Hydrolats	Biologique
	Infusions et tisanes: Infusion articulaire ' La souplesse du singe '	Biologique
	Infusions et tisanes: Infusion classique detox	Biologique
	Infusions et tisanes: Infusion gourmandise nocturne	Biologique
	Infusions et tisanes: Infusion immunitaire ' La force du tigre '	Biologique
	Infusions et tisanes: Infusion la belle de cassis	Biologique
	Infusions et tisanes: Infusion laxative ' La Légèreté du papillon '	Biologique
	Infusions et tisanes: Infusion respiratoire ' souffle de la baleine '	Biologique
	Infusions et tisanes: Infusion réveil matinal	Biologique
Infusions et tisanes: Infusion saveurs de Noël	Biologique	
Infusions et tisanes: Plantes simples: Thym, verveine, melise, tilleul, cassis, ortie, menthe poivrée, marjolaine, matricaire, romarin, mauve, sauge	Biologique	
Infusions et tisanes: Thé vert	Biologique	
Infusions et tisanes: Tisanes menstruelle : Sweet Moon, Nice Skin, Calm and Free	Biologique	
Jachère	Biologique	
Laurier feuilles: Laurier noble	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: marjolaine, basilic, persil, plantain matricaire, mauve, lavande, ortie, melisse, menthe poivrée, 40 pieds de cassis, achillée mille feuille, menthe bergamotte, menthe douce, romarin, sureau, citronnelle, aloé vera, feuille olivier, racine de chicorée	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Aneth	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Ballote noire.	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Bourache	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Coquelicot	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Lavandes	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Ronces, paquerette, grenade, plantain lanceolé	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales: Souci: Calendula Arvensis, calendula officinalis	Biologique	
Plantes aromatiques et médicinales	Biologique	
Plantes séchées, épices et aromates	Biologique	
Préparations à base de thé: Thé POPPY LOVE	Biologique	
Préparations à base de thé: Thé aux plantes : SO MINT	Biologique	
Romarin	Biologique	
Sirop: Sirops	Biologique	
Sorbets	Biologique	
Tilleul	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		

# Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation <b>COFRAC</b> Hyperlien vers le certificat d'accréditation <a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf</a>	II.9 Autres informations

DÉLIVRÉ